

La lèpre est une maladie chronique causée par le bacille **Mycobacterium leprae**.

Cette bactérie se multiplie très lentement et la période d'incubation de la maladie est d'environ 5 ans. Les symptômes peuvent n'apparaître qu'au bout de 20 ans.

La maladie touche principalement la peau, les nerfs périphériques, la muqueuse des voies respiratoires supérieures ainsi que les yeux.

C'est une maladie que l'on sait guérir grâce à des traitements antibiotiques puissants pris pendant plusieurs mois. Si elle est traitée à un stade précoce on en évite les conséquences graves et incapacités. Il n'existe pas de résistance connue aux traitements.

La lèpre n'est pas très contagieuse. Environ **95 % des gens ont une immunité naturelle** contre la lèpre. On suppose qu'elle se transmet de façon analogue à la grippe, c'est-à-dire par micro gouttelettes (toux, éternuements, etc). La pauvreté, la promiscuité, les mauvaises conditions d'hygiène, la malnutrition, favorisent la propagation de la maladie. Elle est transmise lors de **contacts étroits et fréquents avec un sujet infecté et non traité**.

Faute de traitement, la lèpre peut entraîner des lésions progressives et permanentes de la peau, des nerfs, des membres et des yeux.

L'élimination de la lèpre à l'échelle mondiale a été atteinte en 2000 (c'est-à-dire un taux de prévalence mondial inférieur à 1 cas pour 10 000 personnes). Les traitements ont permis de guérir près de 16 millions de patients au cours des 20 dernières années. Le taux de prévalence de la maladie a baissé de 99%, passant de 21,1 pour 10 000 habitants en 1983 à 0,24 cas pour 10 000 en 2014.

Il y a environ 2000 personnes en France chez lesquelles la lèpre a été diagnostiquée.

Préconisations en cas de contact :

En parler à son médecin traitant.

Il faut se souvenir que la lèpre n'est pas très contagieuse. Le nombre de personnes concernées ne représentent pas un problème de santé publique car elles sont prises en charge par notre système de soins dans les unités des maladies tropicales des grands hôpitaux urbains avec des traitements efficaces à 100%.

La lèpre est généralement contractée par ces personnes avant leur arrivée en France.

En collectivités les mesures d'hygiène courantes doivent être mise en œuvre comme le prévoit la réglementation en vigueur.